

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

27 AVR. 2021

ID : 056-215601626-20210421-DB20210412-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 21 avril 2021

CENTRE AQUATIQUE OCEANIS - CREATION D'UNE ACTIVITE « AQUA SANTE »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Patricia QUERO-RUEN.

Absent :

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Absent : 01

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE SPORT**

n°12

CENTRE AQUATIQUE OCEANIS - CREATION D'UNE ACTIVITE « AQUA SANTE »

Rapporteur : Christine BARETTE

La population française fait face à de nombreux défis (vieillesse, sédentarité, obésité...) qui revêtent de forts enjeux sociétaux et vont impacter durablement les politiques publiques actuelles ou à venir.

La stratégie nationale sport santé présentée en comité interministériel le 25 mars 2019 a pour but :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques
- Le renforcement et diffusion des connaissances.

De plus, d'ici aux Jeux Olympiques de Paris (2024), le gouvernement souhaite convertir 3 millions de français supplémentaires à la pratique sportive et atteindre les 37 millions de pratiquants réguliers : l'objectif est notamment de s'adresser à des publics aujourd'hui éloignés de la pratique.

La puissance publique souhaite donc voir émerger / valoriser de nouveaux cadres en matière d'Activité Physique et Sportive (APS) à visée de maintien de son capital santé et notamment à destination des publics cible suivants :

- Les personnes ayant pris conscience de la nécessité de pratiquer une APS
- Celles qui ont besoin de pratiquer (prévention)
- Celles qui jusqu'à présent considéraient cette pratique comme ne les concernant pas.

A l'instar du volontarisme affiché par l'Etat, la municipalité souhaite également mettre l'accent sur les vertus d'une activité physique et régulière adaptée pour l'ensemble de la population, tant d'un point de vue physique que psychologique ou social.

La mutation du complexe sportif municipal de centre-ville en plaine Oxygène, la désignation d'un conseiller municipal référent sport santé où le soutien apporté au projet de Maison Sport Santé porté par le centre de médecine sportive du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud courant 2020 sont autant de déclinaisons concrètes de cette orientation forte en la matière.

A l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'offre sportive assurée en régie municipale se situe au centre aquatique Océanis et repose sur les différentes activités aquatiques encadrées par l'équipe d'Educateurs Territoriaux des APS (ETAPS) Maître Nageurs Sauveteurs (MNS).

Les activités proposées sont les suivantes : apprentissage de la natation, danse aquatique, aquagym, aquabike et aquafitness.

Vu ce contexte tant national que local, il est donc envisagé de créer pour la grille d'activité 2021-2022 du centre aquatique Océanis un créneau dédié au sport santé.

La mise en place de cette nouvelle activité est conditionnée à l'obtention d'un agrément de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via la signature d'une charte Sport Santé Bien Etre (SSBE).

La charte SSBE se décline sous deux axes possibles :

- 1/ Forme santé (logique de prévention)
- 2/ Maladies chroniques (logique de soin)

Il est ainsi prévu de proposer un 1^{er} créneau SSBE – Forme Santé sur la grille d'activité 2021-2022 (inscription possible à compter de juin 2021) et après évaluation du dispositif, d'élargir l'offre SSBE à compter de 2022-2023 (créneaux supplémentaires Forme Santé voire création de créneaux Maladies Chroniques)

Le créneau privilégié pour le lancement de cette activité serait le mercredi de 09h00 à 10h00, le nombre de places étant limité à 15 personnes maximum.

Le tarif proposé sera conformément aux autres activités municipales de 88 € par trimestre, sachant que certaines mutuelles assurent une prise en charge partielle du coût des séances Sport Santé pour leurs adhérents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 06 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 08 avril 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'une activité « aqua santé » au centre aquatique Océanis à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 et du tarif correspondant.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire